

Direction générale des ressources humaines  
Sous-direction de l'attractivité des métiers  
et du recrutement

La ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,

- Vu l'arrêté du 24 septembre 2024 modifié autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture du concours externe de recrutement de professeurs agrégés de l'enseignement du second degré,
- Vu l'arrêté du 14 novembre 2024 nommant les présidents des jurys des concours externes de l'agrégation ouverts au titre de la session 2025,
- Vu l'arrêté du 23 janvier 2025 nommant le jury du concours externe de l'agrégation, section langues vivantes étrangères : portugais, pour la session 2025,
- Vu les propositions de la présidente du jury concernant les membres de jury,

**ARRETE**

Article 1 : Est nommée pour la quatrième épreuve orale d'admission, intitulée Explication grammaticale et littéraire en français, du concours susvisé :

**Examinatrice spécialisée**

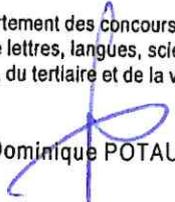
Mme Marguerite BORDRY  
Maîtresse de conférences des universités

Académie de PARIS

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 14 avril 2025

Le chef du département des concours enseignants du  
second degré de lettres, langues, sciences humaines  
et sociales, du tertiaire et de la vie scolaire

  
Dominique POTAU